

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION EXTRAORDINAIRE POUR 2010

21 JANVIER

**QUESTION ORALE POSEE PAR
Mme Dorothée COLONNA-VELLUTINI
GROUPE « LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE »**

OBJET : Accompagnement et transport des pathologies lourdes

Monsieur le Président,

Avant la fin de la présente mandature, j'aurais voulu obtenir une réponse satisfaisante à un problème qui me tient à cœur.

Je vous rappelle les termes de mes précédentes interventions : j'avais attiré l'attention de M. Xavier BERTRAND quand il était ministre de la santé sur deux points.

D'une part le douloureux problème des malades souffrant de pathologies majeures et contraints à une hospitalisation de longue durée en CHU (Nice ou Marseille) loin du noyau familial.

La présence de membres de ce noyau est un des éléments essentiel pour ne pas dire vital sur le plan psychologique pour que le patient supporte la lourdeur des traitements nécessaires.

Or un autre poids s'ajoute aux contraintes morales et affectives, le coût des voyages réitérés et d'un hébergement à proximité des structures hospitalières pour les accompagnants.

Le deuxième point de ma question concernait le rapatriement dans un établissement hospitalier insulaire des malades ayant fait l'objet d'une EVASAN (toujours vers les CHU de Nice et Marseille).

Lorsque ce retour s'effectue dans des conditions médicalisées (brancard, perfusion, assistance de personnel médical) hors des normes pour un transport aérien classique, une participation financière importante est demandée au patient.

M. Xavier Bertrand avait certes répondu sur les deux points mais vous conviendrez avec moi que sa réponse ne pouvait nous satisfaire. Je vous demande en conséquence de soumettre encore une fois ces problèmes à Madame le Ministre de la Santé pour que soit prise en compte une situation spécifique du fait de l'insularité.

Je vous remercie.